



INFORMATION – LANCEMENT DU DISPOSITIF POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE DE 35% PLAFONNÉE À 200 € POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Pour favoriser la pratique **du vélo comme mode de déplacement**, l'**Agglomération d'Agen met en place un dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE)**, via le programme **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte**.

La procédure est simple :

- L'administré s'inscrit en ligne sur agglo-agen.net > Vie quotidienne > Mobilités > Aide vélo électrique
- Une fois inscrit, il accède au téléchargement des documents suivants qu'il doit imprimer et signer :
 - o Charte éco-citoyenne de mobilité douce
 - o Convention pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique
- Il retourne par courrier à l'Agglomération d'Agen ces deux documents accompagnés de :
 - o La facture ou ticket de caisse du vélo à assistance électrique au nom figurant dans le dossier de demande de subvention.
 - o Un relevé d'identité bancaire.
 - o Un justificatif de domicile

Le bénéficiaire s'engage à privilégier ce moyen de **déplacement écologique**, à **limiter ses déplacements en voiture et à privilégier le covoiturage, les transports en commun, et une conduite éco-responsable** si le temps ne lui permet pas d'utiliser son vélo.

CP : le dossier de presse complet et le flyers

Lien internet : <https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/mobilites/aide-velo-electrique-634.html>

Contact : **Arnaud CARRE GAILLE** - Service Développement Durable - 05 53 48 98 31

Patrick BUISSON – Maire de Bajamont – Membre du bureau délégué à l'environnement, au développement durable et aux énergies – patrick.buisson@agglo-agen.fr